



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2018-100

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2018-12-20-004 - Subdélégation de signature générale de M. Dussarrat à ses collaborateurs (10 pages)

Page 3

71-2018-12-20-005 - Subdélégation de signature ordonnateur secondaire de M. Dussarrat à ses collaborateurs (6 pages)

Page 14

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2018-12-20-004

Subdélégation de signature générale de M. Dussarrat à ses
collaborateurs

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.),

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44-I,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 5 et 40,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 2 août 2017, portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 avril 2012 portant nomination de M. Christian DUSSARRAT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2018-12-10-003 du 10 décembre 2018 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2018-12-20-002 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 susvisé, portant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GAILDRAUD, la subdélégation de signature peut être exercée par Mme Laure REVEL, agissant en sa qualité de secrétaire générale.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée :

1°/ Dans les matières relevant de leurs propres attributions à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Mme Laure REVEL | Secrétaire générale |
| - M. Laurent CHARASSE | Chef du Service Économie Agricole |
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Thomas CHERAMY | Chef du service Habitat |
| - Mme Bernardette FOURNIER | Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective |
| - Mme Christine HEIDMANN | Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires |
| - M. Marc EZERZER | Chef du service Environnement |
| - Mme Pascale CHARDON-LEYES | Chef de la mission juridique et du Cabinet |

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de Mme Laure REVEL à :

- M. Bruno NOUVEAU Adjoint à la Secrétaire générale responsable GPEC

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du service Économie Agricole

- Mme Marie-Laure TIREL Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE Adjointe au chef du service Habitat

En cas d'absence de Mme Christine HEIDMANN à :

- M. Mathias MONZIÉ Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

En cas d'absence de M. Marc EZERZER à :

- M. Bernard GAESSLER
ou Adjoint au chef du service Environnement

- M. Marc COMAIRAS

- Mme Sylvie BARNEL Chef de l'unité Milieux Naturels et Biodiversité

dans le cadre de l'instruction et de l'attribution des subventions liées à la gestion des fonds européens FEADER et État et l'utilisation du logiciel OSIRIS.

2°/ Pour les autorisations individuelles de transports exceptionnels (rubrique 1 de l'annexe n° 1), de dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (rubrique 2 de l'annexe n° 1) et les autorisations individuelles de circulation les dimanches et jours fériés (rubrique 3 de l'annexe n° 1) à :

- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise

- Mme Estelle BONY Agent défense

- Mme Valérie DUBAND-PERRIN Gestionnaire de transports exceptionnels

- Mme Edwige GRALL Gestionnaire de transports exceptionnels
- M. Georges TRUCHOT Chargé d'études politique locale sécurité routière
- Mme Ghislaine LANDRIX Chargée d'études observatoire départemental sécurité routière

et dans le cadre de la permanence du week-end et des jours fériés à :

- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole par intérim
- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat
- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Marc EZERZER Chef du service Environnement
- Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
- Mme Pascale CHARDON-LEYES Chef de la mission juridique et du cabinet

3°/ Pour toutes les correspondances prévues à la rubrique 4 de l'annexe n° 1 à :

- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au Chef de l'unité Éducation Routière

4°/ Pour les arrêtés de circulation sur autoroutes prévus à la rubrique 5 de l'annexe n° 1, en cas d'absence de de M. Christophe BRUNEL à :

- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise

5°/ Pour les convocations des membres, les comptes-rendus et procès verbaux de la sous commission départementale d'accessibilité prévus aux rubriques 6 et 7 de l'annexe n° 1 par :

- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction

6°/ Pour les rubriques 8 à 14 de l'annexe n° 1, à :

- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité
- Mme Armelle CORSIN Chef de l'unité Expertise – Fiscalité
- Mmes Dominique BARNET et Chantal MAUCHAND, chefs des unités d'instruction ADS - Fiscalité, sur l'ensemble des territoires du département.

7°/ Pour la rubrique 15 de l'annexe n° 1, à :

- M. Mathias MONZIÉ Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité

8°/ Pour la rubrique 16 de l'annexe n° 1, à :

- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction

9°/ Pour la procédure des consultations obligatoires et facultatives prévues aux articles R 181-18 à R 181-32 et D 181-17-1 du code de l'environnement pour l'instruction des autorisations environnementales relevant du 1° de l'article L 181-1 du même code (rubrique 17 de l'annexe 1) :

- Mme Marie DURANEL Technicienne bardigues – Continuité écologique
- Mme Nathalie BERTHET Technicienne travaux en rivières – Plan d'eau
- Mme Séverine HERBAYS Technicienne assainissement
- M. Dominique MEAUDRE Technicien assainissement
- M. Yannick LOISON Chargé d'études eaux et milieux aquatiques

Article 3 :

Pour les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € hors taxes à :

- Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole par intérim
- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières

5/10

- M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat
- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Marc EZERZER Chef du service Environnement
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction,
- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-sociale,
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière,
- Mme Annick VENET Chargée de mission Communication,
- M. Hubert RAULT Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers,
- M. Philippe CARNAT Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

sont autorisés à effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de Mme Laure REVEL à :

- M. Bruno NOUVEAU Adjoint à la Secrétaire générale responsable GPEC

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du service Économie Agricole
- Mme Marie-Laure TIREL Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE Adjointe au chef du service Habitat

En cas d'absence de M. Marc EZERZER à :

- M. Bernard GAESSLER

ou

Adjoints au chef du service Environnement

- M. Marc COMAIRAS

En cas d'absence de Mme Christine HEIDMANN à :

- M. Mathias MONZIÉ

Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux
Territoires

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée pour les marchés de l'État à :

- M. Hubert RAULT

Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers

- M. Philippe CARNAT

Adjoint logistique

- Mme Stéphanie DELONG

Responsable du pôle financier

à l'effet de certifier conformes à l'original les documents contractuels et les décisions de la personne responsable.

Article 5 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 20 décembre 2018

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental



Christian DUSSARRAT

ANNEXE N° 1

I - ROUTES NATIONALES ET CIRCULATION ROUTIERE			
EXPLOITATION DES ROUTES			
1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	Code de la Route Art. L 110-3, R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1 – Arrêté ministériel du 4 mai 2006	M. Loïc DUFFY Mme Estelle BONY M. Georges TRUCHOT
2	Dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes	Arrêté ministériel du 2 mars 2015	Mme Ghislaine LANDRIX Mme Valérie DUBAND-PERRIN Mme Edwige GRALL
3	Autorisation individuelle de circuler pour les transports de matières dangereuses, les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles de dimanches et jours fériés	Arrêté ministériel du 11 juillet 2011	
4	<p>Toutes correspondances relatives aux activités et missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et suivi de tous les fichiers informatiques concernant l'application R.A.O. : les établissements d'enseignement de la conduite, les centres d'examens, les inspecteurs, - attribution des places d'examen aux auto-écoles : élaboration du planning des examens, transmission des coefficients d'attribution, calcul des droits des auto-écoles, répartition des places d'examen, - contrôle journalier des places d'examen rendues et redistribution journalière de ces places, - gestion quotidienne des examens : annulation des examens, information des enseignants par téléphone ou voie télématique, reprogrammation des examens annulés, - gestion de l'attribution des places dites supplémentaires : étude des demandes des auto-écoles, décision d'attribution, - convocation aux examens : envoi par courrier ou télématique aux inspecteurs et aux auto-écoles et convocations des candidats se présentant à titre individuel ou des dossiers de régularisation, - transmission des informations à la D.S.C.R. : envoi des différents états mensuels de situation des examens, application des différentes instructions, en particulier celles concernant l'attribution des places d'examens, - vérification des dossiers au retour des examens et transmission à la préfecture de ceux impliquant édition des titres, - programmation et tenue des réunions du comité local de suivi d'attribution des places d'examens avec les organisations professionnelles représentatives et les représentants d'usagers, - traitement des correspondances et réclamations auxquelles donnent lieu la répartition des places d'examen et l'organisation des examens aux enseignants de la conduite ou aux candidats, - agrément des établissements d'enseignement de conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière, - autorisations d'animer et d'enseigner 	Circulaire Équipement n° 2001-74 du 29 octobre 2001	M. Lionel PARET Mme Marie-Hélène LACRAMPE

8/10

5	Arrêtés de circulation sur autoroutes	Article R.411-9 du code de la route	M. Loïc DUFFY En cas d'absence de M. Christophe BRUNEL
II - CONSTRUCTION			
ACCESSIBILITE			
6	Convocation des membres de la sous commission départementale d'accessibilité pour les visites d'ouverture des établissements recevant du public, de première catégorie et pour la sous commission départementale d'accessibilité	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
7	Compte rendu de la sous commission départementale d'accessibilité et procès verbaux des visites d'ouverture des établissements recevant du public de première catégorie	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	
III - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
a/ CERTIFICAT D'URBANISME			
<u>Instruction</u>			
8	Demande d'avis	Code de l'Urbanisme R. 423-52 et R. 423-53	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND
b/ DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, DE DEMOLIR			
<u>Instruction</u>			
9	Notification d'une modification ou d'une prolongation exceptionnelle du délai d'instruction de droit commun	Code de l'Urbanisme Art R. 423-42 et suivants	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND
10	Notification de demande de pièces manquantes	Code de l'Urbanisme Art. R. 423-38 et suivants	
11	Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés	Code de l'Urbanisme Art R. 423-50 et suivants	
12	Transmission de la demande de maintien des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R. 442-23	
13	Organisation de l'enquête publique préalable à la décision de caducité des règles propres à un lotissement malgré la décision de la majorité des co-lotis	Code de l'Urbanisme Art. L.442-9, L.442-10 et R. 42-23 2°	
c/ CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX			
14	Information du bénéficiaire du permis ou de la déclaration de l'exercice d'un récolement	Code de l'Urbanisme Art. R. 462-8	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND

9/10

d/ CONTRÔLE DE LEGALITE DE L'URBANISME			
15	Lettres de demande de pièces complémentaires	Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2131-1 et L.2131-2	M. Mathias MONZIE M. Michaël MONTERNOT
e/ COMMISSIONS DE SECURITE			
16	Compte rendu de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements du public de la 1ère catégorie et les immeubles de grande hauteur	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
IV – ENVIRONNEMENT			
AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES			
17	Consultations dématérialisées en phase d'examen, via l'outil national ANAE	Code de l'Environnement Art. R.181-18 à R.181-32, D.181-17-1 et L.181-1	Mme Marie DURANEL Mme Nathalie BERTHET Mme Séverine HERBAYS M. Dominique MEAUDRE M. Yannick LOISON

Annexe mise à jour le 1er novembre 2018

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2018-12-20-005

Subdélégation de signature ordonnateur secondaire de M.
Dussarrat à ses collaborateurs

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants.

Vu l'arrêté n° 71-2018-12-20-003 du 20 décembre 2018 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,

- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières déconcentrées », n° 723.

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine GAILDRAUD Directrice adjointe
- Mme Laure REVEL Secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Thomas CHÉRAMY Chef du Service Habitat
- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Marc EZERZER Chef du Service Environnement

- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Cécile DEDIENNE Adjoint au chef du service Habitat
- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du service Économie Agricole
- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Sylvie BARNEL Chef de l'unité Milieux naturels et Biodiversité
- Mme Sindie FROMENT Chef de l'unité Logement Public et Observatoires

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrice Vayer, Mmes Sylvie Robelin et Alice Maître, instructeur(rices) au titre du logement social au sein du service habitat, pour valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans l'application informatique Galion interfacée avec le système d'information financière de l'État (Chorus) :

- les engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- les demandes de paiements,
- les ordres de recouvrer afférents.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Hubert RAULT Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers
- M. Philippe CARNAT Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les fiches d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et recettes,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Michel Vayer, gestionnaire budget au sein du Secrétariat Général, pour valider tous les ordres de missions dans l'application informatique Chorus-DT, interfacé par le système d'information financière de l'État Chorus).

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bruno NOUVEAU Adjoint à la Secrétaire générale, responsable GPEC
- M. Bernard GAESSLER Adjoint au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS Adjoint au chef du service Environnement
- M. Mathias MONZIÉ Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- M. Marc HENNEBAUT Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture
- Mme Catherine GOUBY Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain
- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-Sociale
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

Article 5 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 20 décembre 2018

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental



Christian DUSSARRAT

